

loi sur les trajets partagés apres demenagement

Par danse, le 30/12/2010 à 19:12

BONSOIR, je suis séparé depuis 15 mois, j'ai une fille de 6ans.

le papa vient de deménager a 65 km.

j'ai la garde de ma fille et elle va chez son pere un week end sur deux et un mercredi sur 2. il ne me verse aucune pension alimentaire, attente de jugement....

il veut demander que l'on partage les trajets, peut il avoir gain de cause??? sachant qu'il a demenage pour reJoindre SA compagne et non pour des raisons professionelles...MERCI

Par Laure11, le 30/12/2010 à 21:14

Le JAF a été saisi?

Déjà le fait qu'il ne verse aucune pension alimentaire est un mauvais point pour lui.

Pour les trajets, tout dépend du JAF

Avez-vous un avocat?

Par Domil, le 30/12/2010 à 21:27

Mais si le père a ces droits d'hébergement, c'est à l'amiable ou il y a déjà un jugement ? Dans le second cas, la pension alimentaire n'a pas été faite en même temps ?

Vous devrez arguer devant le juge qu'il a déménagé pour convention personnelle et d'ailleurs, c'est un long trajet pour le mercredi

Par chipie54, le 07/03/2011 à 21:56

bonjour,

j'ai le meme probleme on est pas encore ivorcer mais avos un jugement provisoir et la il vient

de demeager a 30 km et veut qu'on partage les trajet alors qu'il ne paie aucune pension alimentaire

Il veut ca car il na pas de voiture alors que ma ville et la sienne et deservi par le train et le bus. il veut uon partage les frais.

Il a deja les droit de visite et d'hebergement il peut quand meme faire les trajets.

Enfin est ce qu'il aura qain de cause ou je devrait partager les frais.

merci beaucoup pour votre reponse

Par Domil, le 07/03/2011 à 22:09

Vous suivez le jugement en cours, pour l'instant et vous vous défendez s'il demande une modif

Par chipie54, le 08/03/2011 à 11:24

bonjour,

je vous remercie pour votre réponse donc si je comprend bien je doit me défendre en précisant qui il y a le bus et le train a disposition et donc qui peut le prendre.

Par jimmydu21, le 10/03/2014 à 12:19

QUI doit faire les trajet lorsqu'il y a un déménagement de la maman étant donner que le papa n a pas le permis ni sa conjointe